

LE PROCÈS DE CHRISTOPHE COLOMB

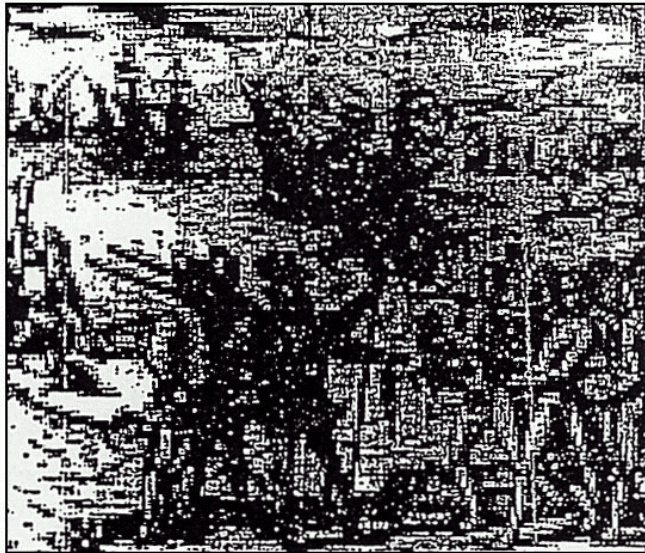
Le Cercle Frantz Fanon organise du 9 au 11 Décembre 1993 le procès de Christophe Colomb au Théâtre Municipal de Fort de France. Maître Marcel MANVILLE, Président du Cercle Frantz Fanon nous explique l'objectif de cette initiative et nous en présente le déroulement.

APAL : L'opinion martiniquaise dans un premier temps n'a pas compris pourquoi faire le procès de Christophe Colomb mort il y a cinq siècles ?

M. MANVILLE : Il était naturel que les colonisés que nous sommes ne réalisent pas spontanément le caractère provocateur, je devrais dire obscène de la demande du Gouvernement français de célébrer ce qu'il appelle « la découverte du nouveau Monde ».

En effet, le colonisateur nous a éduqué dans le mépris de nous-mêmes et de nos ancêtres et dans la glorification de toute son action même quand il s'agit de crimes contre l'humanité.

APAL : Pourquoi limiter ce procès de l'histoire à Christophe Colomb ?



Christophe COLOMB aux Antilles : La porte ouverte au premier grand crime contre l'humanité

M. MANVILLE : Il doit être clair pour tous que Christophe Colomb reste le personnage emblématique de la colonisation de l'Amérique d'abord par l'Espagne et de toute l'Europe ensuite.

1492 fut le commencement d'une gigantesque entreprise d'extermination des amérindiens, qui a été suivie par la monstrueuse déportation des nègres d'Afrique dans un interminable voyage au bout de la nuit pulvérisant les mémoires, interrompant la transmission du sa-

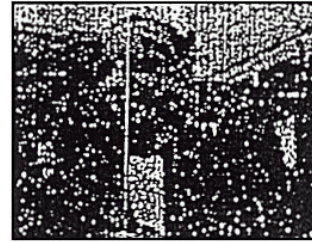
voir et brisant la chaîne des générations.

APAL : Expliquez nous comment ce procès instruit en l'absence de l'accusé va se dérouler ?

M. MANVILLE : Le Cercle Frantz Fanon n'a pas inventé en cette matière. A l'époque de l'Inquisition qui se situe au moment où les Juifs étaient expulsés d'Espagne et les Arabes renvoyés en Afrique, les hérétiques étaient jugés vivants puis dans leurs tombes par ce que l'on appelait alors les consistoires cadavériques.

APAL : Quelles sont les personnalités de nos pays et de l'Etranger qui seront présentes à ce Tribunal de l'Histoire ?

M. MANVILLE : Nous avons



Maître Marcel MANVILLE

assisté des assesseurs :

- Monsieur Pierre ALIKER adjoint au Maire de Fort de France et qui avait déclaré que c'est dans les cimetières et les églises qu'il faudrait se rendre pour chanter le chant des morts.

- Monsieur Mahatar MBOW ancien directeur général de l'UNESCO.

- Monsieur Louis SALA MOLINS Professeur de philosophie.

Il y aura également : - Monsieur Kapet de BANA chargé d'établir une encyclopédie de l'Histoire de l'Afrique. Président de la ligue des droits de l'homme au Cameroun.

- Madame Christiane TAUBIRA DELANNON -Député de la Guyane.

- une représentante de Madame Rigoberta MENCHU.

Au nom des victimes :

- Monsieur le bâtonnier André ELOIDIN.

Différents témoins à charges dont :

- Monsieur BOUMAZA Président de la Fondation du 8 Mai 1945. Et de nombreuses autres personnalités.

APAL : Quels enseignements pensez-vous tirer de cet événement ?

M. MANVILLE : Quelqu'un en disait « qu'on peut sortir de la servitude et être capables d'actes serviles ».

Nous ne sommes pas sortis de la servitude et nous sommes prêts encore moins d'actes serviles. Nous sommes au Cercle Frantz Fanon là pour meubler l'esprit du peuple. L'agrandir pour qu'il puisse revendiquer le droit au soleil et à la liberté.

voulu les 9, 10 et 11 Décembre 1993 à cette juridiction internationale qui appliquera les principes juridiques du Tribunal de Nuremberg et qui se réunira au Théâtre Municipal de Fort de France, que des personnalités venant des quatre coins du monde jugent les crimes qui sont imprescriptibles.

Le Tribunal de l'Histoire sera présidé par :

- Madame le bâtonnier Thérèse YOYO-LIKAO

AFFAIRE BARBOS

Le jugement avait été mis en délibéré pour le 15 Novembre 1993. Ce jour là, il a été annoncé que L'affaire sera rejugée le 31 Janvier 1994 !

Attendons voir ce que cela nous réserve. En tout cas le Comité de Soutien reste l'arme au pied !